

AVIS PUBLIC

**SÉANCES DU CONSEIL
ANNÉE 2023**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac tiendra ses séances ordinaires de l'année 2023 à l'endroit, dates et heure ci-dessous mentionnés :

Les 18 janvier, 8 février, 8 mars, 12 avril, 10 mai, 14 juin, 12 juillet, 9 août, 13 septembre, 11 octobre, 8 novembre et 13 décembre à la salle du conseil située à l'hôtel de ville au 3000 chemin d'Oka, à 20 h.

Que le présent avis est donné conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 21^e jour du mois de novembre 2022.



Me Marie-Josée Russo
Greffière